

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Incorporée par Acte du Parlement en juillet 1900

Capital autorisé \$2,000,000.00

Capital versé \$1,000,000.00

Reserve et surplus \$150,000.00

Siège central : 7 et 9, Place d'Armes Montréal, Canada

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. LAPOINTE, de Laporte, Martin & Co, Administrateur Crédit Foncier Franco-Canadien.
Vice-Président : M. S. Carsley, de S. Carsley & Co, Président "Central Heat, Light & Power Co."
Hon. L. Beaubien, Ex-Ministre de l'Agriculture
M. Rod. Forget, M. P., de la Société L. J. Forget & Co.
M. E. M. Bosworth, vice-président "Canadian Pacific Railway Co."
M. Alphonse Racine, de la maison A. Racine & Co, Marchands en gros, Montréal.
M. Tancrède Bienvenu, Gérant-général.

BUREAU DE CONTROLE

(Commissaires-Censeurs)

Président : Hon. Sir ALEX. LAPOSTOLLE, Ex-Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi.
Vice-président : Dr E. P. Lachapelle, administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.
Hon. Lomer Gouin, Premier Ministre, province de Québec.
Gérant-général : Tancrède Bienvenu
Auditeur : A. S. Hamelin
Inspecteur : Alex. Boyer.

7 Bureaux de quartier dans la ville
27 Succursales dans la Province de Québec
Département d'Épargne

Emission de certificats de dépôts spéciaux à un taux d'intérêt s'élevant graduellement jusqu'à 3 p. c. l'an, suivant termes. Intérêt de 3 p. c. sur dépôts payables à demande.

Correspondants Étrangers : ETATS-UNIS — New York : Metropolitan Bank, National Bank of Commerce, Citizens Central National Bank. Boston : National Bank of the Republic. Buffalo : Columbia National Bank. Chicago : Continental National Bank. ANGLETERRE : The Capital and Counties Bank. FRANCE : Société Générale, Comptoir National d'Escompte de Paris. ALLEMAGNE : Deutsche Bank. AUTRICHE : Kais. Koan, Priv. Oesterreichische Laenderbank. ITALIE : Banca Commerciale Italiana.

A Messieurs les Membres de la Chambre de Commerce de Montréal

Si nous voulons, nous Canadiens français, compter pour quelque chose dans ce vaste Canada, ayons nos institutions financières.

Comme conséquence, il incombe à tous de faire leur part.

Les membres de la Chambre de Commerce du District de Montréal devront faire en sorte pour promouvoir les intérêts d'une institution locale et canadienne qui est déjà d'un appoint important pour les hommes d'affaires.

Nous voulons parler de "**La Foncière**" Compagnie d'Assurance Mutuelle contre l'INCENDIE fondée en 1902 et autorisée par la Législature Provinciale en 1906, de pouvoir faire souscrire un capital-actions de \$100,000.00 au minimum et \$1,000,000.00 au maximum. Sa première émission de \$100,000.00 est déjà en partie souscrite. Voici les avantages spéciaux donnés aux actionnaires d'un certain nombre de parts au capital-actions :

Il sera accordé une réduction de 40% sur les taux des compagnies syndiquées, et un dividende de 8 à 10% dès la première année, de plus un bonus variant de 20 à 25%. Je donnerai comme exemple le tableau suivant :

		Actionnaire pour \$1,000.00 (seul appel de fonds \$350.00).	
		Sur primes d'assurances contre l'Incendie	
A droit	10	A une réduction de prime de 40% soit.....	\$40.00
	20	A un dividende probable de 10% soit.....	33.00
Ensemble par an.....			\$70.00

Le bénéfice en cinq années sera donc de \$350.00.

La présente somme de \$350.00 étant égal au montant versé pour l'achat de \$1,000.00 d'actions, l'actionnaire de \$1,000.00 se trouvera donc, en cinq ans, propriétaire de ses actions sans déboursés.

Valeur des actions dans cinq ans estimée à \$1,000.00.

Soit un gain net pour l'actionnaire dans cinq ans \$1,000.00.

Il est demandé sur les actions 5% de prime, un versement de 15% à trente jours et 15% à soixante jours soit en tout 35%.

"LA FONCIERE"